



## Remise des manuels scolaires 2017 - 2018

publié le 04/06/2018

Madame, Monsieur,

Votre enfant va devoir prochainement restituer au collège la totalité des manuels scolaires qui lui ont été prêtés en début d'année ainsi que les livres de bibliothèque qu'il a emprunté au C.D.I. La remise des manuels scolaires est un **moment important**. C'est pourquoi je vous demande de prendre attentivement connaissance des modalités de restitution ci-après :

Cette restitution va se faire en fonction du niveau de classe selon le **calendrier** suivant :

- **21 Juin : 3ème**

▶ **25 Juin : 4ème + 5ème 1 – 2 – 3 et 4**

▶ **26 Juin : 6ème + 5ème 5 – 6 – 7 et 8**

### **DEROULEMENT :**

👤 Chaque classe se rendra au C.D.I., accompagné de son professeur, au jour fixé par le calendrier ci-dessus. La vérification sera faite en comparant l'état du livre le jour de la restitution avec celui qui a été enregistré au moment du prêt. J'attire votre attention sur le fait que des livres étaient **NEUFS** au moment du prêt.

👤 Cette vérification peut donner lieu, selon les cas, à l'édition d'une facture qui sera remise à votre enfant :

- En cas de manuels **OUBLIES** par votre enfant, la **facture sera accompagnée d'un document précisant les jours et heures auxquels votre enfant peut rapporter les livres manquants. Le retour des livres en question dans un état conforme donnera lieu à l'annulation de la facture.**
- En cas de manuels **DEGRADEES** et/ou **PERDUS**, elle sera à régler

👤 **Une fois les vérifications terminées**, les élèves se rendront, accompagnés d'un A.V.S., dans la salle où ils déposeront leurs livres.

👤 **Durant les jours concernés par cette opération, AUCUNE RESTITUTION** ne pourra être faite en dehors du planning prévu (**pour toute situation exceptionnelle, voir le paragraphe « CAS PARTICULIERS »**).

### **CAS PARTICULIERS :**

☐ Les élèves qui auraient oublié un ou plusieurs manuels le jour « J » devront attendre la date fixée sur le document qui leur a été remis pour les **RAPPORTER AU C.D.I. et UNIQUEMENT au C.D.I.** Lors de cette restitution, ils devront **IMPERATIVEMENT** se faire connaître auprès de **Mme LEBOT, documentaliste qui enregistrera INFORMATIQUEMENT le retour.**

☐ **A titre exceptionnel, si vous vous trouvez dans l'impossibilité de rapporter les manuels dans les créneaux indiqués, je vous invite à prendre contact par téléphone avec le collège afin de prendre un rendez vous.**

☐ **Votre enfant et vous-même étant responsables de ces livres, je vous invite donc à ne pas les confier à une personne non habilitée à les réceptionner, ceci afin d'éviter de prendre le risque d'être facturé à tort, et de demander un reçu lors de toute restitution qui se ferait en dehors du jour prévu par le calendrier.**

☐ **Concernant les élèves de 3ème qui souhaiteraient conserver quelques manuels afin de réviser leur Brevet des Collèges, ils doivent le signaler à la personne qui va procéder à la vérification. Celle-ci leur remettra alors une facture accompagnée d'un document précisant les jours et heures de retour. Cette facture sera automatiquement annulée lors de la restitution.**

## RECOMMANDATION :

Quelques jours avant la date prévue pour la remise des manuels scolaires, je vous invite à **préparer et vérifier, en compagnie de votre enfant, les livres qui sont en sa possession et leur état général.**

En vous remerciant pour votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Principal Adjoint, Patrick SPITERI



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**